



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024013

Domaine : 9.4

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de l'affichage : 24 mai 2024

Date d'affichage de la délibération : 31 mai 2024

Objet : 13 – Soutien au projet de ligne 19 du Grand Paris Express : Rapprochons le Val d'Oise des autres territoires d'Ile-de-France !

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Monsieur Frédéric DIVIALLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile ;

CONSIDÉRANT le dynamisme démographique du Val d'Oise, induisant des besoins croissants de mobilité vers la zone centrale de l'agglomération parisienne mais aussi à l'intérieur du département ;

CONSIDÉRANT que le département du Val d'Oise a été tenu à l'écart du schéma initial du métro du Grand Paris ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val d'Oise et les grands pôles d'emplois et d'activité de La Défense et de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle ;

CONSIDÉRANT l'amélioration concrète qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare ;

CONSIDÉRANT que certaines des correspondances entre les RER et Transilien desservant le territoire et le futur métro de la ligne 17 seront peu efficaces ;

CONSIDÉRANT que la ligne 19 rendra accessibles plus de 100 000 emplois pour les Valdoisiens ;

CONSIDÉRANT les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et desservant les zones densément peuplées du sud du Val d'Oise :

- Gains de temps et d'accessibilité pour des centaines de milliers d'habitants ;
- Attractivité économique et résidentielle des territoires ;
- Correspondances et interconnexions qualitatives avec le réseau RER/Transilien ;

CONSIDÉRANT l'inscription du projet dans le schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France, adopté en séance plénière en juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT l'annonce le 22 novembre 2023 par le Département du Val d'Oise et la Région Île-de-France d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte la motion de soutien au projet de ligne 19 du Grand Paris Express;

DEMANDE à Île-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19 ;

INTERPELLE l'État afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express ;

DEMANDE à ce que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Île-de-France